Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

MAIRIE de GROISY

GROISY

HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2026-038

Objet : Prestation de service de billetterie en ligne avec la Société IMAGINA I SAS

Le Maire de la Commune de Groisy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération 2026-029 du 20 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire et notamment les points 4 et 7,

Vu la délibération 2026-079 portant Tarifs de la Billetterie – Soirée Comédie Musicale « Moi, j'ai un rêve » programmée le 24 janvier 2027,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une billetterie en ligne,

Considérant la proposition commerciale de la société IMAGINA I SAS située 110, Avenue de la Marne – 56000 VANNES, pour une prestation de service de solution de billetterie en ligne, telle que jointe en annexe de la présente décision,

DECIDE

Article 1 : de conclure un contrat de prestation de service de solution de billetterie en ligne avec la société IMAGINA I SAS située 110, Avenue de la Marne – 56000 VANNES, tel que joint en annexe de la présente décision, pour un montant de 594 € TTC et pour deux évènements, dont la comédie musicale « Moi, j'ai un rêve » ;

Article 2 : de dire que les crédits sont inscrits au budget principal ;

Article 3 : le Maire ou son Représentant et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : ampliation de la présente décision est transmise :
- au Représentant de l'Etat,
- au Comptable du SGC d'Annecy,
- à la société IMAGINA I SAS – 110, Avenue de la Marne – 56000 VANNES.

Fait à Groisy, le 21 octobre 2026,
Le Maire,
Christophe SIBILLE,

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 22/10/2026
Publié le : 22/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE
Commune de Groisy – Commande publique

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

IMAGINA

Envoyée par
IMAGINA
110 AVENUE DE LA MARNE
56000 VANNES - France

À destination de
COMMUNE DE GROISY
217401371
312 ROUTE DU CHEF LIEU
74570 GROISY - France
N° de TVA FR84217401371

Devis

Numéro	DEV-2026-10-845
Date d'émission	20 oct. 2026
Date d'expiration	15 nov. 2026
Type de vente	Prestations de services

DEVIS BILLETTERIE

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT	Total TTC
BILLETTERIE EN LIGNE - PUBLIQUE	1 unité	495,00 €	20%	495,00 €	594,00 €

2 événements
Date événement 1 : 24/01/2027
Date événement 2 : à reconfirmer

- Billetterie payante - Frais de mise en place de 495,00 € HT
Commission sur paiements CB & virements dépendant du prix du billet commercialisé (Tarifs cartes européennes) :
– 0,49 € TTC de commission

Génération de badge avec template fourni par le client

- Contrôle d'accès à l'entrée principale

Intégration en Iframe de la billetterie si nécessaire

Mise à disposition de l'application et web application :
• Active toute la durée du contrat

Gestion de l'application et web application :
• Accompagnement par le chef de projet
• Accès illimités au tableau de bord pour l'organisateur

Rapport statistique complet :
• Consultations

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	99,00 €	495,00 €

Récapitulatif

Total HT	495,00 €
Total TVA	99,00 €
Total TTC	**594,00 €**

Paiement

Établissement	IMAGINA
IBAN	FR76 1558 9569 8902 9861 9494 041
BIC	CMBRFR2BXXX

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

En signant ce devis, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les termes des Conditions Générales de Services de la société Imagina ainsi que les Conditions Particulières d'Utilisation.
- Paiement du prix global TTC à réception de la facture - partie accompagnement
- Paiement des commissions au fur et à mesure à réception de la facture
- Si paiement effectué après la date d'échéance des 30 jours suivant la date de réception de la facture : prise en charge intégrale des frais de recouvrement par le client

En cas de retard de paiement, une pénalité de retard de 0,5% du montant total hors taxes de la facture sera appliquée pour chaque jour de retard sans obligation de relance.
Exemple :
Montant total = 5000€ HT
Nombre de jours de retard de paiement = 10 jours
Calcul des pénalités de retard : 5000 x 0.005 x 10 = 250€ HT de pénalités de retard.
Escompte : Pas d'escompte

Date et signature précédées de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord,
Le Maire de la Commune de Groisy,
Christophe GIBILLE,

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Conditions particulières d'utilisation

I - Définitions 2
II - Conditions générales 2
III - Modification, ajout, suppression de contenu sur l'application 3
IV - L'Application mobile IMAGINA 4
V - L'Application web IMAGINA 4
VI - E-Mailing 4
VII - Automatisation - Intégration par listing / API 5
VIII - Module de networking 5
IX - Module de streaming - retransmission en direct 6
X - Réunions en visioconférences 7
XI - Authentification 8
XII - Votes sécurisés 8
XIII - Module d'inscription - billetterie 9
XIV - Module d'interactivité - questions en direct, votes en direct et nuages de mots 9
XV - Contrôle d'accès 10
XVI - Gestion du Contenu par le Client depuis IMAGINA PRO 11
XVII - Statistiques 11
XVIII - Contact 11

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation décrivent les conditions relatives à l'utilisation de l'Application mobile et de l'Application web IMAGINA que le Client s'engage à prendre en compte afin de débuter la mise en place de l'Application.

I - Définitions

- « **Application** » : il s'agit de l'Application IMAGINA disponible sur Google Play et App Store ou accessible depuis un navigateur web ;
- « **Client** » : il s'agit des personnes physiques ou morales qui souscrivent à l'un des Services fournis par la société IMAGINA ;
- « **Conditions Particulières** » : il s'agit de l'acte qui comprend les modalités spécifiques applicables au Service commandé ;
- **« Contenu » :** s'entend des données, images, audios, vidéos, logos, informations, textes transmis par le Client ou récupéré par IMAGINA pour réaliser la Page de présentation du Client et / ou du Participant ;
- **« Participants »** : s'entend de toute personne physique ou morale exerçant une activité à titre professionnel, qui participe à un Événement, un salon ou à un espace temporaire ou permanent organisé par le Client ;
- **« Plateforme »** : il s'agit du Site et de l'Application web et mobile ;
- « **Services** » : il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par IMAGINA par le biais du Site et / ou de l'Application ;
- « **Utilisateur** » : s'entend de l'internaute qui bénéficie des Services fournis par le Site et / ou les Applications ;
- « **Événement** » : il s'agit d'un Client disposant de la Plateforme de manière ponctuelle sous forme d'une prestation temporaire.

II - Conditions générales

Afin de faciliter la communication, éviter toute déperdition ou altération de l'information, chaque Partie doit avoir un référent.

Les Parties doivent regrouper les demandes et questions lors d'un appel téléphonique, ou dans un e-mail afin d'éviter un flux d'informations important via différents canaux ou même de nombreux messages pouvant entraîner une information non traitée. Le Client doit participer à un effort de regroupement des demandes par mail afin de faciliter les échanges avec le chef de projet IMAGINA. Toute demande non convenue pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire

Imagina n'est pas responsable si le Client communique une information pouvant être erronée concernant l'Application (date de publication, fonctionnalités…)

Les Parties doivent privilégier les échanges écrits afin de garder une traçabilité et éviter toute incompréhension de la part des Parties. IMAGINA se réserve le droit de conserver les e-mails comme trace écrite pendant la durée de conservation légale.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Il se peut que l'Application ne soit pas disponible dans certains pays dus à des restrictions gouvernementales.

La traduction de l'Application n'est pas disponible dans toutes les langues. La société IMAGINA se dégage de toute responsabilité si la traduction n'est pas disponible dans une langue n'ayant pas été convenue au préalable avec le Client.

Le Client est tenu de payer IMAGINA dans les délais initiaux prévus lors de la signature du devis. En cas de retard de paiement, la Plateforme IMAGINA pourra être déconnectée et les indemnités ou intérêts moratoires mentionnés dans les conditions générales de service s'appliqueront.

IMAGINA se réserve le droit de mettre fin à un contrat si la relation mutuelle avec le Client n'est plus jugée respectueuse (pression, menace, harcèlement, insulte ou tout autre litige).

III - Modification, ajout, suppression de contenu sur l'application

Toutes modifications complémentaires en lien avec le Contenu de l'Application ou en lien avec des fonctionnalités techniques hors Contrat initial peuvent engendrer des frais supplémentaires. De plus, la société IMAGINA ne peut garantir que ces dernières soient réalisées dans les temps.

Toutes modifications complémentaires doivent être parvenues à la société IMAGINA dans un délai d'au moins quinze jours afin qu'elles soient effectuées et disponibles dans l'Application.

La société IMAGINA s'engage donc à ce que toutes les modifications soient effectuées. Cependant, il se peut que les modifications ne soient visibles qu'à compter de la date d'intégration convenue.

En cas de modifications nécessitant des développements techniques, la société IMAGINA ne peut garantir la validation de l'Application IMAGINA par les stores Apple et Android, et donc la disponibilité d'une mise à jour comportant les modifications à une date précise.
De même, en cas de retard de validation de l'Application par les stores, la société IMAGINA ne peut s'en porter responsable.

Il est impossible de personnaliser la police d'écriture ainsi que la mise en forme de celle-ci dans l'Application mobile et web IMAGINA. De même, le squelette des modules n'est pas personnalisable ainsi que la façon dont sont présentés les modules.

Le chef de projet IMAGINA se réserve le droit de refuser l'intégration de nouveaux contenus sur l'application après la date limite d'intégration de Contenu fixée avec le Client.

Le Client consent à respecter la "Grille de dépassement après la date limite d'intégration de Contenu". Toute demande dépassant de cette grille ne pourra être réalisée.

Les modifications, ajouts, suppressions en dehors des horaires d'ouverture de la société IMAGINA (de 9h30 à 12h30, puis de 13h30 à 17h30) ne pourront être réalisés.

En cas de retard de livraison de Contenu du côté Client, IMAGINA ne peut être tenu responsable des difficultés de mise en place de l'Application IMAGINA et d'éventuelles plaintes d'un Client, prestataire ou Utilisateur.

Le Client est chargé de prévenir le chef de projet IMAGINA en cas de retard de livraison de Contenu.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

IV - L'Application mobile IMAGINA

Pour Android, l'Application mobile IMAGINA est compatible à partir de la version 5.0 d'Android.

Pour iOS, l'Application mobile IMAGINA est compatible à partir de la version 11.0 d'iOS.

La société IMAGINA ne se porte pas garante si des Utilisateurs sont dans l'incapacité de télécharger l'Application sur leur téléphone dû à des versions antérieures à celles précédemment citées.

La société IMAGINA ne se voit pas responsable si des ralentissements surviennent dû à une puissance de téléphone insuffisante ou un réseau insuffisant.

V - L'Application web IMAGINA

La société IMAGINA n'est pas responsable en cas de dysfonctionnement de l'Application web dû à des restrictions réseaux causées par des pare-feux ou toutes autres règles de sécurité mises en place par les entreprises ou par les Utilisateurs.

L'Application web est pleinement compatible avec les navigateurs Google Chrome et Mozilla Firefox. La société IMAGINA ne peut garantir un fonctionnement nominal pour toutes les fonctionnalités lorsque l'Application web est utilisée depuis un autre navigateur que ceux compatibles et cités ci-dessus ou que le matériel utilisé n'est pas assez puissant ou incompatible.

L'utilisation de logiciels permettant de se connecter à distance sur des serveurs ou l'utilisation d'un réseau privé virtuel (Virtual Private Network ou VPN) peut restreindre le bon fonctionnement de certaines fonctionnalités de l'Application web.

En cas de difficultés rencontrées sur l'Application web, en lien avec les points abordés précédemment, le Client incite ses Participants à télécharger l'Application IMAGINA sur leur smartphone.

VI - E-Mailing

La société IMAGINA n'est en aucun cas responsable si les Utilisateurs reçoivent les campagnes d'e-mailing dans leurs courriers indésirables dû au paramétrage de leur boîte de réception ou un réseau trop sécurisé.

De même, la société IMAGINA ne peut se porter garante en cas de faute(s) dans une campagne d'e-mailing si celle-ci a été rédigée par le Client.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

VII - Automatisation - Intégration par listing / API

Cette section concerne toutes les intégrations par listing / API pour automatiser diverses fonctionnalités.

La récupération des données pour procéder à une automatisation peut se présenter sous plusieurs formats :

- sous forme de fichier CSV
- sous forme d'API
- les données peuvent également être récupérées directement depuis une page web donnée par le Client

La société IMAGINA traite ces données uniquement avec accord du Client et dans un cadre défini avec ce dernier.

Le Client doit utiliser en priorité les trames d'intégrations de Contenu mis à sa disposition sur l'espace de travail collaboratif. Si le listing est envoyé à un format différent, IMAGINA n'est pas responsable d'une déperdition ou erreur de données.

La société IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'erreur contenue dans le listing fourni par le Client, que ce soit en termes de format, de mise en page ou encore d'erreur dans les données du fichier.

Un délai est requis avant que le listing ne soit complètement intégré et accessible dans l'Application mobile et web IMAGINA. Le délai d'intégration minimum nécessaire peut être convenu en amont avec le Client.

De plus, dans le cas d'une intégration récurrente depuis une API ou une page web, un délai incompressible d'une à deux heures est nécessaire.
La société IMAGINA décline donc toute responsabilité si le listing ne lui parvient pas dans le délai convenu.

VIII - Module de networking

Cette section concerne uniquement les fonctionnalités de prise de rendez-vous et de messagerie disponibles dans le module de networking dans l'Application web et mobile.

Dans le cas d'un ajout des Participants au module de networking depuis un listing, si ce dernier n'est pas au format convenu avec le Client, ou contient des erreurs, la société IMAGINA ne peut garantir le bon fonctionnement de la prise de rendez-vous.

De même, dans le cas d'une intégration par listing, la société IMAGINA se dégage de toute responsabilité si le fichier contenant les informations du listing ne parvient pas dans les délais préalablement convenus avec le Client entraînant ainsi un retard d'intégration dans l'Application.

La société IMAGINA décline toute responsabilité si l'un des Participants ne se connecte pas avec la même adresse e-mail que celle transmise par le Client, entraînant l'impossibilité de la rencontre.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

La société IMAGINA n'est en aucun cas responsable si l'un des Participants ne se présente pas au rendez-vous, ne se présente pas à l'heure convenue dans le cadre de rendez-vous virtuel ou n'arrive pas à se connecter au rendez-vous en visioconférence pour une raison qui lui est propre.

La société Imagina n'est pas responsable si un Participant ne prend pas rendez-vous à temps avec un autre Participant. Les Participants doivent prendre rendez-vous entre eux au plus tard 30 minutes avant le début des créneaux de rendez-vous.

Le Client s'engage à inciter ses Participants à réaliser des tests de connexion et de compatibilité audio ou vidéo en amont. En effet, si l'un d'eux fait face à une mauvaise réception ou que le matériel est insuffisant, la société IMAGINA ne peut se porter garante de la résolution de ce problème.

IX - Module de streaming - retransmission en direct

Cette section concerne uniquement la fonctionnalité de retransmission vidéo en direct disponible dans le module de streaming dans l'Application web et mobile.

Afin de garantir le bon déroulement des retransmissions en direct, le Client s'engage à respecter les conditions suivantes :

- il ne peut y avoir plus de trois retransmissions en direct simultanément (sauf accord préalable)
- les retransmissions en direct ne doivent pas dépasser 12 heures consécutives

Pour tout report d'Événement, la société IMAGINA se renseigne sur la disponibilité de la nouvelle date souhaitée et valide ou non celle-ci avec le Client. De plus, la société IMAGINA s'engage à informer le Client si ce report engendre des frais supplémentaires.

Le Client doit réaliser les mêmes étapes que lors du test qui a été effectué avec lui en amont et respecter les consignes qui lui ont été données afin d'assurer la bonne retransmission du flux vidéo. Si ces étapes ne sont pas respectées, IMAGINA décline toute responsabilité dans une erreur de rediffusion.

Il se peut qu'un léger décalage de l'ordre de quelques secondes, voire minutes, soit observé entre la captation réelle et la retransmission en direct dans l'Application mobile et web IMAGINA. Il s'agit d'un décalage naturel du flux vidéo indépendant d'IMAGINA.

Dans le cas d'une captation vidéo à distance de la part du Client, la société IMAGINA ne peut garantir la stabilité de la retransmission en direct dans le cas d'un flux vidéo reçu non constant. De plus, dans le cas d'un flux vidéo interrompu, la retransmission en direct se voit achevée.

Lorsqu'une retransmission en direct est terminée, il est impossible de diffuser à nouveau une vidéo en direct sans générer et intégrer un nouveau lien dans l'Application mobile et web.

Si la société IMAGINA est en charge de la création des liens, il est impossible pour le Client de générer de manière autonome une vidéo en direct. La société IMAGINA devant intervenir, un certain délai est requis à la création d'une nouvelle vidéo en direct et donc d'une nouvelle retransmission en direct.

La société IMAGINA se dégage de toute responsabilité en cas de problème concernant une bande passante insuffisante voire une connexion instable empêchant la visualisation ou la retransmission d'une vidéo en direct.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

La société IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'incidents hors de contrôle de la société IMAGINA et pannes éventuelles des prestataires.

IMAGINA ne sera pas en mesure de modifier l'horaire, le titre ou tout autre élément d'un lien de streaming à la dernière minute. le Client se doit de fournir tous les éléments au moins 15 jours avant le début de l'événement.

Si le nombre de connexions à l'Application IMAGINA mobile et web est plus important qu'initialement prévu avec le Client, la société IMAGINA n'est pas garante d'une éventuelle saturation de celle-ci.

Concernant l'assistance technique à distance, la société IMAGINA ne peut s'engager à suivre les retransmissions en direct en continu. Elle s'engage cependant à être disponible de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi afin d'accompagner et assister le Client sauf accord spécifique décidé avec le Client.

Les contenus audiovisuels issus de la retransmission en direct (lives) des événements organisés via la plateforme Imagina demeurent accessibles aux utilisateurs pendant une durée de six (6) mois à compter de la date de clôture de l'événement concerné.
À l'issue de cette période, Imagina se réserve le droit de désactiver l'accès à ces contenus, de procéder à leur suppression ou à leur archivage, sans notification préalable et sans que cela ne puisse ouvrir droit à indemnisation, remboursement ou quelconque recours de la part des clients ou utilisateurs.

X - Réunions en visioconférences

Cette section concerne uniquement la fonctionnalité de réunions en visioconférences disponible par l'utilisation d'outils prévus à cet effet et externes à la société IMAGINA. Cela ne concerne pas les rendez-vous dans le module de networking.

Les outils utilisés et proposés pour les réunions visioconférences par la société IMAGINA sont Zoom et Webex. L'utilisation de tout autre logiciel de visioconférence n'est pas supportée par l'Application mobile et web IMAGINA.

Dans le cas d'une gestion complète, à savoir la création et la configuration de ces réunions par le Client, la société IMAGINA sera dégagée de toute responsabilité en cas de mauvaise configuration.

La société IMAGINA décline toute responsabilité en cas de problème lié à l'animation (exemples : personne prenant la parole sans y être conviée, micro non coupé, caméra non coupée…) d'une réunion. Le Client ou la personne responsable de la réunion s'engage à la gestion et au bon déroulement de celle-ci.

Dans le cas d'une retransmission en direct de la réunion et d'une gestion de la retransmission en direct par le Client :

- la société IMAGINA décline toute responsabilité si le Client ou la personne responsable de la réunion oublie de débuter la retransmission en direct de celle-ci

- la société IMAGINA se dégage de toute responsabilité si le Client ou la personne responsable de la réunion met fin à la retransmission en direct par inadvertance. Dans ce cas, un délai est requis avant que la retransmission en direct soit de nouveau effective comme mentionné dans la section **"Module de streaming - retransmission en direct"**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

- la société IMAGINA n'est pas responsable si le Client ou la personne responsable de la réunion quitte celle-ci sans mettre fin à la retransmission en direct comme convenu, entraînant la continuité de celle-ci

- la société IMAGINA ne se tient pas responsable s'il a été convenu avec le Client que ce dernier enregistre la réunion en visioconférence et que cela n'a pas été réalisé

XI - Authentification

Cette section concerne uniquement la fonctionnalité d'authentification disponible au sein de l'Application mobile et web IMAGINA.

Le Client s'engage personnellement à répondre aux demandes des Participants en lien à l'authentification, et ce, grâce à la documentation transmise par la société IMAGINA au préalable. Dans le cas où la documentation a correctement été appliquée et n'a pu résoudre le problème, la société IMAGINA peut intervenir.

Dans le cas d'une intégration par listing, la société IMAGINA n'est en aucun cas responsable si le document contenant tous les Participants autorisés à accéder au Contenu contient des erreurs, que ce soit en termes de format, de mise en page ou encore d'erreur dans les données du fichier.

De plus, toujours dans le cas d'une intégration par listing, la société IMAGINA se dégage de toute responsabilité si le fichier contenant les informations du listing ne parvient pas dans les délais préalablement convenus avec le Client entraînant ainsi un retard d'intégration dans l'Application.

Le processus d'authentification nécessite une validation de l'adresse e-mail de la part de l'Utilisateur. En cas de refus ou d'oubli de validation de la part de celui-ci, la société IMAGINA décline toute responsabilité.

La société IMAGINA ne se porte pas responsable lorsque l'Utilisateur reçoit un e-mail de validation en tant que courrier indésirable dû notamment au paramétrage de sa boîte de réception.

De même, en cas d'adresse e-mail inexistante renseignée, ou de boîte de réception non accessible par l'Utilisateur, la société IMAGINA ne se porte pas responsable.

XII - Votes sécurisés

Cette section concerne uniquement la fonctionnalité de vote sécurisé.

Dans le cas d'un système de vote authentifié, la société IMAGINA décline toute responsabilité en cas de vote impossible suite à un problème d'authentification résultant d'un non-suivi de la procédure mise en place.

La société IMAGINA décline toute responsabilité si l'un des votants ne peut pas voter dû à une information non parvenue à la société IMAGINA.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

De même, en cas de possibilité de vote par procuration, la société IMAGINA ne se porte pas responsable si un votant ayant reçu une procuration ne peut pas voter plusieurs fois dû à une information non parvenue à la société IMAGINA.
Le Client s'engage donc à fournir toutes les données nécessaires au bon déroulement du vote.

En cas d'intégration par listing, un délai est requis avant que le listing ne soit complètement intégré et accessible dans l'Application mobile et web IMAGINA. Le délai d'intégration minimum nécessaire peut être convenu en amont avec le Client.
La société IMAGINA décline donc toute responsabilité si le listing ne lui parvient pas dans le délai convenu.

XIII - Module d'inscription - billetterie

Cette section concerne uniquement la fonctionnalité de billetterie disponible dans le module d'inscription dans l'Application web et mobile.

La société IMAGINA ne se porte pas garante en cas d'informations erronées de la part de l'Utilisateur lors de sa commande de billet(s), empêchant celui-ci de posséder une inscription valide.

Dans le cas où l'Utilisateur renseignerait une adresse e-mail erronée, voire inexistante, l'empêchant de posséder une inscription valide, la société IMAGINA se dégage de toute responsabilité.

Une fois le module d'inscription validé par toutes les Parties, et mis en place, la société IMAGINA ne procède plus à de quelconques changements pouvant entraîner un problème de configuration.

IMAGINA n'est pas responsable si le Client a fait appel à une société de billetterie autre que IMAGINA et que les informations reçues par IMAGINA sont erronées, insuffisantes ou manquantes.

XIV - Module d'interactivité - questions en direct, votes en direct et nuages de mots

Cette section concerne uniquement les fonctionnalités de questions en direct, votes en direct et nuages de mots disponibles dans le module d'interactivité dans l'Application web et mobile.

La société IMAGINA décline toute part de responsabilité en cas d'impossibilité pour un Utilisateur de participer à une animation interactive résultant d'un problème de connexion Internet à savoir une connexion instable ou insuffisante.

Si le nombre de Participants à l'animation interactive est plus important qu'initialement prévu avec le Client, la société IMAGINA n'est pas garante d'une éventuelle saturation de celle-ci.

La société IMAGINA n'est en aucun cas responsable d'un manque de participation aux animations interactives.

Le Client s'engage à transmettre les informations concernant l'anonymisation des réponses avant la mise en place du module d'interactivité. S'il n'est pas convenu initialement avec le Client

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

d'anonymiser les réponses, et qu'une ou des plaintes parviennent à la société IMAGINA de la part de Participants, celle-ci décline toute responsabilité.

Dans le cas où la gestion du module d'interactivité serait réalisée par le Client, la société IMAGINA se dégage de toute responsabilité si des réponses devant être modérées ne le sont pas et en cas de messages malveillants publiés.

La société IMAGINA se tient à disposition pour la réalisation d'éventuels tests avec le Client. En cas d'un dysfonctionnement ne relevant pas de la société IMAGINA survenant le jour de l'Événement, mais qui aurait pu être perçu à la suite d'un test, la société IMAGINA sera en outre dégagée de toute responsabilité.

Dans le cas d'un Événement physique :

- S'il a été convenu avec le Client que celui-ci installe et régit le module d'interactivité, la société IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'incompatibilité avec le matériel du Client
- La société IMAGINA ne sera pas responsable en cas d'une connexion Internet insuffisante pour supporter toute la charge des Participants lorsque celle-ci est prévue par le Client
- La société IMAGINA ne se porte pas garante en cas d'interruption de l'écran projeté lié à un défaut de matériel du Client
- La société IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'incidents indépendants de la volonté de la société IMAGINA et perturbant l'animation interactive

Dans le cas d'un Événement virtuel :

- La société IMAGINA n'est en aucun cas responsable si l'Utilisateur ne parvient pas à trouver la fonctionnalité d'interaction en direct au sein de l'Application IMAGINA
- Le Client dispose de la pleine responsabilité quant à l'affichage des résultats dans l'Application IMAGINA

Concernant l'assistance technique à distance, la société IMAGINA ne peut s'engager à suivre les animations interactives en continu. Elle s'engage cependant à être disponible de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi afin d'accompagner et assister le Client sauf accord spécifique décidé avec le Client.

Concernant l'assistance technique en présentiel, la société IMAGINA s'engage à accompagner le Client et à intervenir en cas de besoin et si cela a été convenu à la signature du Contrat.

XV - Contrôle d'accès

Cette section concerne uniquement la gestion du contrôle d'accès lors de l'entrée/sortie à un événement

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

IMAGINA n'est pas responsable si le listing des participants qui lui est fourni n'est pas complet ou que des informations sont erronées.

Le Client doit vérifier l'identité de la personne scannée grâce à un document papier attestant l'identité de la personne en accord avec le badge scanné. IMAGINA n'est pas responsable si la personne scannée à utilisé un faux badge ou le badge d'un autre participant.

IMAGINA n'est pas responsable si le client oublie de scanner des utilisateurs présents dans la liste des participants

XVI - Gestion du Contenu par le Client depuis IMAGINA PRO

Cette section concerne uniquement la gestion du Contenu par le Client depuis la Plateforme IMAGINA PRO.

Le Client s'engage à prendre la totale responsabilité concernant la modification ou la suppression du Contenu sur l'Application par les personnes pour lesquelles il a demandé accès à la Plateforme IMAGINA PRO.

La société IMAGINA n'est en aucun cas responsable de la suppression, de l'ajout ou de la modification de Contenu par inadvertance par le Client ou par l'une des personnes dont il a demandé l'accès à la Plateforme IMAGINA PRO.
En cas d'une suppression ou de modification de Contenu par le Client ou l'une des personnes ayant accès à la Plateforme IMAGINA PRO, la société IMAGINA ne peut garantir le bon rétablissement des données supprimées ou modifiées.

XVII - Statistiques

Cette section concerne uniquement les rapports statistiques envoyés au Client.

La société IMAGINA ne peut transmettre des statistiques nominatives.

De plus, la société IMAGINA ne transmet pas de statistiques en temps réel.

La société IMAGINA ne peut transmettre des statistiques non prévues au Client.

XVIII - Contact

La société IMAGINA décline toute responsabilité en cas de la réception d'un e-mail en tant que courrier indésirable dû à un paramétrage de la boîte de réception du Client pouvant entraîner une perte d'information.

La société IMAGINA ne peut s'engager à apporter une réponse en dehors de ses horaires d'ouvertures à la demande d'un client reçue par un quelconque moyen de communication.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Pour rappel, la société IMAGINA est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jours et heures ouvrés.

La société IMAGINA ne se voit pas dans l'obligation de traiter instantanément une demande reçue par e-mail de la part d'un Client. Il se peut qu'un délai s'opère entre la réception de l'e-mail et le traitement de ce dernier.

Au vu des présentes Conditions Particulières d'Utilisation décrites ci-dessus, le Client s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de la société IMAGINA (adresse e-mail, téléphone ...) auprès de ses Participants et le Client s'engage à prendre en main les possibles difficultés rencontrées par ses Participants dans la mesure du possible.

Tout litige ou toute contestation relatifs à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Particulières d'Utilisation devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

En signant ce document, le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Particulières d'Utilisation.

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance et accepté les termes des Conditions Particulières d'Utilisation de la société IMAGINA.

Le Maire de la Commune de Groisy, Christophe SIBILLE,

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

IMAGINA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES IMAGINA

ARTICLE I - Définitions 2
ARTICLE II - Objet 2
ARTICLE III - Entrée en vigueur – durée 3
ARTICLE IV - Accès aux Services – Compte Client 3
ARTICLE V - Collaboration des Parties 4
ARTICLE VI - Description des Services 4
ARTICLE VII - Conditions d'annulation 4
ARTICLE VIII - Obligations du Client 5
ARTICLE IX - Support client 5
ARTICLE X – Prix et Paiement 6
ARTICLE XI – Billetterie 8
ARTICLE XII – Location de matériel 9
ARTICLE XIII - Propriété intellectuelle 10
ARTICLE XIV - Droit d'utilisation 11
ARTICLE XV - Responsabilité 11
ARTICLE XVI - Assurance 12
ARTICLE XVII - Respect de la règlementation en vigueur 12
ARTICLE XVIII - Prescription 12
ARTICLE XIX - Résiliation 12
ARTICLE XX - Indépendance 12
ARTICLE XXI - Confidentialité 12
ARTICLE XXII - Données personnelles et RGPD 13
ARTICLE XXIII - Non-sollicitation / non-embauche 15
ARTICLE XXIV - Publicité 15
ARTICLE XXV - Non-renonciation 15
ARTICLE XXVI - Non-validité partielle 15
ARTICLE XXVII - Intégralité 16
ARTICLE XXVIII - Loi applicable et juridiction compétente 16

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

ARTICLE I - Définitions

- « **Application** » : il s'agit de l'application IMAGINA disponible sur Google Play et App Store ou accessible depuis un navigateur web ;
- « **Client** » : il s'agit des personnes physiques ou morales qui souscrivent à l'un des Services fournis par la société IMAGINA ;
- « **Conditions Particulières** » : il s'agit de l'acte qui comprend les modalités spécifiques applicables au Service commandé ;
- « **Contenu** » **:** s'entend des données, images, audios, vidéos, logos, informations, textes transmis par le Client ou récupéré par IMAGINA pour réaliser la Page de présentation du Client et / ou du Participant ;
- « **Contrat** » : il s'agit des présentes Conditions Générales de Services et des Conditions particulières ;
- « **Commande** » : s'entend de l'acte par lequel le Client demande à IMAGINA de bénéficier des Services selon les modalités fixées aux Conditions Particulières ;
- « **Compte Client** » : espace du Site réservé au Client qui dispose d'un accès exclusif, sécurisé et confidentiel par lequel le Client transmet le Contenu nécessaire à l'émission de la Page de présentation du Client ou de celle du Participant, etc. ;
- « **Composants** » : il s'agit de façon non limitative des textes, bases de données Utilisateurs / Clients, les programmes informatiques, musiques, sons, photos, graphismes, vidéos présents / diffusés sur la Plateforme ;
- « **Devis** » : s'entend de la proposition commerciale fournie au Client par IMAGINA ;
- **« Page de présentation » :** page de présentation de l'activité du Client et / ou du Participant diffusée sur la Plateforme ;
- **« Participant »** : toute personne, professionnelle ou non, qui utilise la Plateforme ou interagit avec les Services en lien avec un Client, qu'elle soit ou non référencée par ce dernier ;
- « **Plateforme** » : désigne l'ensemble des services, solutions, modules, outils, interfaces, logiciels, applications web ou mobiles, sites satellites, back-offices, écrans dynamiques, systèmes de billetterie, widgets, API ou tout autre produit ou service numérique développés, édités ou mis à disposition par IMAGINA, accessibles via le Site principal, une URL spécifique, une application mobile, ou tout autre moyen technique ;
- « **Site** » : s'entend du site internet édité par la société IMAGINA et disponible via l'URL https://imagina.com/ ;
- « **Services** » : il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par IMAGINA par le biais du Site et / ou de l'Application et / ou de la Plateforme ;
- « **Utilisateur** » : s'entend de l'internaute qui bénéficie des Services fournis par le Site et / ou les Applications ;
- **« Abonnement »** : mode d'accès continu du Client à la Plateforme pour la durée indiquée au Devis, avec renouvellement éventuel ;
- **« Prestation unique »** : fourniture ponctuelle d'un Service défini au Devis, réalisée une seule fois selon le périmètre convenu, sans reconduction ni accès continu à la Plateforme.

ARTICLE II - Objet

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après « Les Conditions Générales ») engagent **la société IMAGINA**, SAS au capital de 15.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 821 745 593, ayant son siège social 110 avenue de la Marne 56000 VANNES, représentée par Monsieur Steve COTONNEC en sa qualité de président et **les Clients.**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les modalités du partenariat et plus largement les conditions d'accès et d'utilisation des Services proposés par IMAGINA et / ou sur le Site et l'Application.

Seule la version en vigueur des Conditions Générales au jour de l'utilisation du Site et des Applications aura valeur juridique entre les Clients et IMAGINA. Le Client doit les consulter régulièrement et notamment avant chaque utilisation des Services.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les mentions légales du Site et de l'Application (https://imagina.com/mentions) il conviendra de faire prévaloir les Conditions Générales.

La signature des présentes Conditions Générales de Services emporte acceptation des Conditions Particulières.

ARTICLE III - Entrée en vigueur – durée

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur et prennent effet au jour de la signature du Client sur le Devis.

Les Conditions Générales sont susceptibles d'être adaptées, modifiées ou révisées à tout moment.

En cas de modification, le Client est invité à prendre connaissance et à accepter la dernière version des Conditions en vigueur lors de sa prochaine Commande ou connexion au Site et / ou à l'Application.

La durée des Conditions Générales varie selon la commande du Client et la nature de la prestation fournie par IMAGINA. La durée choisie est mentionnée dans le Devis.

Pour les Abonnements, le Contrat est conclu pour la durée indiquée dans le Devis. Il est renouvelable automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant les soixante (60) jours précédant la date anniversaire du Contrat.

ARTICLE IV - Accès aux Services – Compte Client

À la signature du Devis, IMAGINA met à la disposition du Client un Compte Client sur le Site lui permettant de :

- transmettre à IMAGINA les informations et caractéristiques nécessaires à l'établissement de sa Page de présentation ;
- modifier ces informations ;
- transmettre ou créer du Contenu.

La mise à disposition d'un Compte Client suppose la création d'un compte par le Client sur le Site.

L'inscription n'est autorisée qu'aux personnes physiques de plus de 18 ans ayant la capacité d'accomplir des actes juridiques. L'inscription d'une personne morale ne doit être faite que par une personne physique habilitée à la représenter, qui doit être nommée.

Le Client doit fournir un identifiant et un mot de passe et sera seul responsable de la sécurisation et de la

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

confidentialité de ceux-ci.

Les Services sont accessibles au Client 24h/24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événements hors de contrôle d'IMAGINA et pannes éventuelles.

En vue d'assurer la maintenance technique du Site, IMAGINA pourra interrompre ponctuellement l'accès à celui-ci.

Dans la mesure du possible, IMAGINA informe au préalable le Client de toute interruption des Services.

IMAGINA peut faire évoluer la Plateforme (UX, API, dépendances) sans altérer substantiellement les fonctionnalités essentielles. En cas d'arrêt d'un module tiers (ex. prestataire de vidéo, PSP, SMS), IMAGINA met en œuvre des efforts raisonnables pour proposer une solution de remplacement.

ARTICLE V - Collaboration des Parties

La bonne exécution des Services suppose notamment le respect réciproque des délais convenus, la disponibilité des interlocuteurs, des échanges d'informations fréquents entre les Parties et dans les délais convenus dans le présent Contrat.

ARTICLE VI - Description des Services

IMAGINA met à la disposition du Client la Plateforme, configurée selon les Services choisis et précisés dans le Devis. Seules les fonctionnalités mentionnées dans ces documents sont activées ou mises en œuvre.

Dans ce cadre, IMAGINA fournit au Client les Services suivants.

IMAGINA met à la disposition du Client un droit d'accès et d'utilisation à la Plateforme.

IMAGINA fournit en outre selon les cas et la Commande du Client les prestations ci-dessous :

- IMAGINA réalise le développement et le paramétrage spécifique sur la Plateforme ;
- IMAGINA intègre le Contenu du Client à la Plateforme ;
- IMAGINA fournit un accès au tableau de bord pour ajouter, modifier ou supprimer du Contenu ;
- IMAGINA fournit les mises à jour de l'Application.

Tout changement de périmètre ou demande complémentaire par le Client fera l'objet d'un nouveau Devis formalisé par écrit et qui devra être accepté par les Parties, impliquant le cas échéant un ajustement des délais et/ou du prix convenu.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

ARTICLE VII - Conditions d'annulation

Sauf accord spécial, si le Client résilie le présent contrat avant l'opération, Imagina facturera 100% de la prestation quel que soit le motif de cette annulation.

Si un report est demandé, au cas par cas, cela pourrait être accepté. Le devis se verrait alors modifié, entraînant une majoration de 15% du total du devis HT. Un report sous ces conditions ne pourra se faire qu'une fois.

Annulation par Imagina
Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Imagina se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.

ARTICLE VIII - Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Générales et à faire une utilisation conforme des Services IMAGINA aux dispositions des présentes Conditions Générales et à la règlementation en vigueur.

Plus spécialement, le Client s'engage à payer le prix convenu à IMAGINA selon les modalités fixées à l'article X des présentes Conditions Générales.

Le Client garantit détenir toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité quelle qu'elle soit.

Le Client s'engage à obtenir le consentement exprès du Participant afin qu'IMAGINA puisse obtenir, collecter, utiliser, reproduire, diffuser et adapter sur la Plateforme le Contenu du Participant. Le Client garantit IMAGINA contre toute action en contrefaçon et / ou en concurrence déloyale notamment qui pourrait être intentée contre elle par un Participant.

Le Client s'engage à transmettre à IMAGINA des Contenus et informations exactes concernant les prestations proposées par le Client ou le Participant.

Le Client est seul responsable des droits d'utilisation afférents aux contenus, images, photographies et tous autres éléments visuels ou textuels qu'il fournit à IMAGINA dans le cadre de l'exécution des Services. Le Client garantit être titulaire ou disposer de toutes les licences, autorisations et droits nécessaires à l'utilisation et à la diffusion desdits contenus. IMAGINA ne saurait être tenue responsable de toute violation des droits de propriété intellectuelle ou des droits à l'image résultant de l'utilisation de contenus fournis par le Client, et ce dernier s'engage à garantir et indemniser IMAGINA contre toute réclamation, action ou condamnation à ce titre.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

IMAGINA n'est pas en mesure de vérifier l'exactitude et la véracité des informations et Contenus fournis par le Client et / ou le Participant ou obtenu par IMAGINA. IMAGINA se réserve le droit de suspendre ou supprimer la diffusion du Contenu fourni ou obtenu si les informations transmises s'avéraient fausses, trompeuses ou illicites.

De même, IMAGINA serait en droit de procéder à la résiliation du Contrat dans les conditions fixées à l'article XIX des présentes Conditions Générales.

À compter de sa validation, le Client sera seul responsable du Contenu diffusé sur la Page de présentation.

Tout développement spécifique mis à disposition du Client fait l'objet d'une phase de tests d'une durée d'un mois à compter de sa livraison.Le Client s'engage à réaliser les tests nécessaires et à transmettre l'ensemble de ses retours pendant ce délai.À défaut de retour dans ce délai, le développement sera réputé validé sans réserve.

Toute demande d'astreinte doit être formulée au minimum trois (3) semaines avant la date de la Prestation concernée. Passé ce délai, il ne sera plus possible d'obtenir une astreinte.

ARTICLE IX - Support client

IMAGINA fournit au Client, lorsque cela est prévu dans le Devis, un support client affiché dans la signature du chef de projet client.

Le support client a pour objet :

- d'accompagner et d'assister le Client lors de l'utilisation des Services ;
- d'apporter une assistance technique au Client en cas de coupure des Services ;
- de répondre aux questions du Client relatives à la facturation.

Ce support client réalisé depuis les locaux d'IMAGINA s'effectuera selon les jours et heures ouvrés d'IMAGINA, à savoir du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En raison d'une pause annuelle, les chefs de projet sont indisponibles du 25 décembre au 1er janvier inclus. Le Client doit ajuster ses planifications en conséquence avant cette période.

En cas d'absence journalière d'un chef de projet, les tâches sont reportées au jour ouvrable suivant.

IMAGINA se réserve le droit de modifier ces plages d'horaires et préviendra dans les meilleurs délais le Client par tout moyen à sa convenance.

ARTICLE X – Prix et Paiement

Dispositions générales

Les prix des Services sont indiqués en euros, hors taxes, et figurent dans le Devis et/ou les Conditions Particulières signées entre les Parties.

Selon la nature des Services commandés, la tarification peut prendre la forme :

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

- d'un abonnement annuel,
- d'un forfait,
- d'une facturation au temps passé.

Les frais de mission sont à la charge du Client et facturés :

- soit sur la base des dépenses réelles engagées par IMAGINA sur présentation de justificatifs,
- soit sur la base des dépenses plafonnées convenues dans les Conditions Particulières et/ou le Devis,
- soit sur la base d'un forfait convenu par les Parties.

Tous les prix s'entendent hors taxes, la TVA et toute autre taxe applicable étant facturées en sus conformément à la législation en vigueur.

Les sommes dues sont **portables et non quérables**. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Modalités de paiement

Les paiements sont exigibles à réception de facture, sauf stipulation contraire expresse dans le Devis et/ou les Conditions Particulières.

Les moyens de paiement acceptés sont : virement bancaire, prélèvement bancaire ou chèque.

Prestations uniques :

- Acompte de 50 % TTC à la commande (à réception de facture).
- Solde TTC exigible 30 jours avant la date de la Prestation (à réception de facture).
- Commande < 30 jours avant la Prestation : 100 % TTC à la commande.

Prestations uniques avec Engagement (pluriannuel) :

- Année 1 : 50 % TTC à la commande ; solde 30 jours avant la Prestation.
- Années suivantes (N+1, N+2, ...) : 50 % TTC à la date anniversaire de la 1re commande ; solde 30 jours avant la Prestation.
- Chaque année contractuelle demeure intégralement due, sans report ni réduction, indépendamment de l'usage ou d'un décalage imputable au Client.

Abonnements :

- Paiement comptant du prix TTC à la commande.
- Années suivantes (renouvellement) : paiement comptant à la date anniversaire de la commande.
- Si Abonnement avec Engagement : chaque année est intégralement due ; toute résiliation anticipée par le Client rend immédiatement exigibles 100 % des redevances restant à courir jusqu'au terme.

Absence d'usage / report / manquement du Client :

Le défaut d'utilisation des Services, tout report ou décalage de la Prestation (hors accord entre

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Imagina et le Client), ainsi que la non-réalisation totale ou partielle des prestations lorsqu'elle résulte d'un manquement du Client à ses obligations de coopération (fourniture d'informations, contenus, accès, validations), sont sans effet sur l'exigibilité, l'échéancier et le montant des redevances et autres sommes convenues, lesquelles demeurent intégralement dues pour chaque année contractuelle, sans report, réduction ni compensation.

Conséquences du non-paiement

- Le non-paiement entraîne la suspension immédiate du projet et de l'intégration du contenu jusqu'au règlement complet.
- Le paiement de l'acompte constitue une condition préalable au démarrage du projet, à la mise en relation avec un chef de projet et à toute phase de conception (y compris la création d'une application).
- Tout retard de paiement entraîne le décalage de la mise en ligne prévue.

En cas de retard de paiement :

- le Client est redevable de pénalités calculées à raison de **0,5 % HT par jour de retard**, sans qu'un rappel préalable ne soit nécessaire ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 €** (art. L.441-10 C. com.) est due de plein droit, outre la prise en charge intégrale de tout frais supplémentaire de recouvrement ;
- IMAGINA se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours.

Clause de non-compensation

Le Client renonce expressément à toute compensation entre les sommes dues à IMAGINA et celles que le Client pourrait prétendre lui être dues, quelle qu'en soit la cause.

Le Client s'interdit également toute retenue partielle ou totale de paiement, notamment en cas de litige ou de contestation, sauf accord préalable et écrit d'IMAGINA.

Révision des prix

Les prix sont révisés automatiquement, de plein droit et sans formalité, à chaque date anniversaire du Contrat, en fonction de la variation de l'indice SYNTEC, selon la formule suivante :

$P = Po \times S / So$

- P = prix révisé,
- Po = prix initial ou dernier prix révisé,
- S = dernier indice SYNTEC publié à la date de révision,
- So = indice SYNTEC en vigueur à la date de signature du Contrat ou lors de la précédente révision.

En cas de disparition de l'indice SYNTEC, les Parties conviennent de se rapprocher pour définir un indice de substitution équivalent.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

ARTICLE XI – Billetterie

Billetterie privée

En acceptant les présentes CGS, le Client mandate expressément IMAGINA pour établir les factures en son nom et pour son compte. La reddition de compte transmise par IMAGINA vaut facture émise.

Le Client reste seul responsable de :

- ses obligations fiscales, notamment en matière de TVA,
- l'exactitude du taux de TVA applicable et des prix de vente,
- la transmission immédiate à IMAGINA de toute modification de ses informations légales ou fiscales.

Versement des recettes :

- règlement effectué dans un délai de 60 jours maximum après la fin de la prestation sur la base des ventes réalisées, sauf accord écrit entre Imagina et le Client,
- crédit effectif sous 1 à 3 jours ouvrés,
- délai supplémentaire pour le premier versement, lié aux contrôles de sécurité.

Toute objection relative aux règlements doit être formulée dans un délai maximum de 4 semaines, à défaut de quoi le règlement est réputé définitif.

En cas de remboursement d'un billet, les frais de service et commissions perçus par IMAGINA lors de la transaction initiale sont définitivement acquis et ne sont pas remboursés au Client ni à l'acheteur final, quelle que soit la cause du remboursement (annulation, report, demande de l'acheteur). Seul le prix facial du billet est susceptible d'être remboursé, selon les conditions définies par le Client organisateur.

Billetterie publique

Le Client mandate IMAGINA pour vendre ses billets via ses guichets et en ligne. Le Client conserve la possibilité d'utiliser ses propres réseaux de distribution.

Le Client doit ouvrir un compte de type VADS auprès du Trésor Public pour l'encaissement des recettes. Il demeure responsable des incidents de paiement, contentieux et remboursements en cas d'annulation.

IMAGINA perçoit une commission facturée directement au Client.

En cas de remboursement d'un billet, les frais de service et commissions perçus par IMAGINA lors de la transaction initiale sont définitivement acquis et ne sont pas remboursés au Client ni à l'acheteur final, quelle que soit la cause du remboursement (annulation, report, demande de l'acheteur). Seul le prix facial du billet est susceptible d'être remboursé, selon les conditions définies par le Client organisateur.

Billetteries autonomes

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Dans le cadre de la billetterie autonome :

- le Client est seul responsable de la configuration, gestion, remboursement et conformité de sa billetterie,
- IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'erreur de paramétrage, litige acheteur ou fraude,
- les recettes sont reversées après la fin de la Prestation,
- IMAGINA peut suspendre les versements en cas de suspicion de fraude ou de manquement contractuel.

En cas de remboursement d'un billet, les frais de service et commissions perçus par IMAGINA lors de la transaction initiale sont définitivement acquis et ne sont pas remboursés au Client ni à l'acheteur final, quelle que soit la cause du remboursement (annulation, report, demande de l'acheteur). Seul le prix facial du billet est susceptible d'être remboursé, selon les conditions définies par le Client organisateur.

Agrément bancaire

IMAGINA exploite une solution logicielle de billetterie en ligne permettant à des utilisateurs finaux de réserver et de payer des prestations proposées par des tiers (organisateurs d'événements, prestataires de services, etc.).

À ce titre, IMAGINA encaisse, pour le compte de ces tiers, les fonds issus des transactions conclues via sa plateforme, avant de procéder à leur reversement à ces mêmes tiers. Les paiements effectués transitent via des prestataires techniques de services de paiement agréés (Lyra et Axepta BNP Paribas), les fonds étant crédités sur un compte bancaire ouvert au nom d'IMAGINA.

IMAGINA n'est pas agréée en tant qu'établissement de paiement ni de monnaie électronique au sens du Code monétaire et financier, et n'est pas inscrite à l'ORIAS. Elle a néanmoins engagé une procédure auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – Banque de France) en vue d'obtenir une exemption d'agrément, conformément aux dispositions de l'article L.521-3-1 du Code monétaire et financier.

Les prestataires de services de paiement utilisés (Lyra, Axepta BNP Paribas) sont des établissements agréés soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

ARTICLE XII – Location de matériel

IMAGINA met à disposition du Client du matériel de location (liste non exhaustive : douchettes, tablettes, cartes SIM, imprimantes).

Obligations du Client :

- utiliser le matériel de manière prudente et conforme,
- ne pas céder, sous-louer ni modifier le matériel,
- souscrire une assurance responsabilité civile,
- signaler toute perte, vol ou dégradation dans un délai de 24 heures (avec dépôt de plainte en cas de vol).

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

En cas de vol, perte ou dégradation :

- remboursement du prix de remplacement à neuf (achat et transport) majoré de 20%,
- facturation des réparations sur devis agréé si nécessaire majoré de 20%.

Cartes SIM : usage limité aux scanettes, avec consommation de données plafonnée à 20 Mo. Tout dépassement ou usage abusif est refacturé au Client. IMAGINA n'est pas responsable des interruptions ou limitations dues aux opérateurs.

Réseau requis : un wifi dédié et connecté à Internet doit être fourni par le Client.

Caution :

- exigée lors de la réservation (virement ou chèque),
- restituée (virement) ou destruction/renvoi du chèque à partir de la réception conforme de la totalité du matériel
- encaissée en cas de dommages ou de restitution incomplète.

ARTICLE XIII - Propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle du Client et du Participant

Pour les besoins du présent Contrat et pendant toute sa durée, le Client concède à IMAGINA pour le monde entier, le droit d'utiliser, de reproduire et d'adapter à des fins purement techniques et fonctionnelles, les Contenus intégrés dans la Page de présentation du Client et du Participant (photographies de l'évènement et / ou de local professionnel, logos ou signes distinctifs du Client et / ou du Participant, informations ou données du Client et / ou du Participant).

Le Client garantit à IMAGINA être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus remis ou obtenu par IMAGINA et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre du présent Contrat.

Cette garantie s'étend expressément aux images, photographies et éléments visuels fournis par le Client, qu'ils soient libres de droits ou sous licence. En cas de réclamation d'un tiers, le Client s'engage à prendre en charge la défense d'IMAGINA et à l'indemniser de tout préjudice subi.

Propriété intellectuelle d'IMAGINA

Le signe "Imagina" a fait l'objet d'un dépôt d'une demande d'enregistrement de marque à l'INPI par IMAGINA le 18 octobre 2016 et enregistrée sous le numéro 4308142.

Le nom de domaine https://imagina.com , la marque IMAGINA et le logo de IMAGINA sont protégés. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse d'IMAGINA.

Le Client reconnaît que les Composants de la Plateforme sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. Le Client reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces Composants et informations que dans les limites expressément fixées par les présentes.

Toute utilisation non expressément autorisée par IMAGINA au titre des Conditions Générales est illicite, conformément aux articles L.122-4 et L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation des Composants du Site, de l'Application et

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

des Services, que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Site, de l'Application et des Services de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Site, de l'Application et des Services au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de IMAGINA ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par IMAGINA.

Par ailleurs, la Plateforme est une base de données appartenant à IMAGINA et accessible aux Clients.

Le Client ne dispose d'aucun droit de reproduire, adapter, traduire, ni représenter la base de données en dehors des limites strictement définies aux Conditions Générales.

En application des articles L342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, il est fait interdiction au Client :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Composants de la Plateforme sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Composants de la Plateforme par la mise à disposition du public,
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des Composants de la Plateforme lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales du Site et / ou de l'Application ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers ses droits d'accès au Site et / ou à l'Application.

IMAGINA se réserve la possibilité de résilier de plein droit les Conditions Générales et d'engager toute action pour faire sanctionner toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit d'effectuer tout test de performance, benchmarking ou communication publique concernant la Plateforme sans l'accord écrit préalable d'IMAGINA.
Toute tentative de décompilation, désassemblage ou ingénierie inverse est interdite, sauf dans les cas expressément autorisés par la loi.
IMAGINA pourra limiter techniquement les charges, appels API et volumes de données afin de garantir un usage loyal ("fair use") de la Plateforme.

ARTICLE XIV - Droit d'utilisation

IMAGINA concède au Client un droit d'utilisation non cessible et non exclusif des Services.

La concession du droit d'utilisation des Services n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété des Services au profit du Client.

Le Client s'engage à utiliser les Services pour ses seuls besoins.

ARTICLE XV - Responsabilité

IMAGINA s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution du Contrat. À ce titre et pour l'ensemble des obligations à sa charge, elle est tenue d'une obligation de moyens.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

La responsabilité d'IMAGINA relève du régime de l'hébergeur, de l'intermédiaire technique. IMAGINA se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation des Services non conforme au Contrat.

IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'un éventuel préjudice qui pourrait résulter de l'indisponibilité du Site, de l'Application ou d'un problème de connexion à la Plateforme.

IMAGINA ne sera pas responsable de toute perte ou dommage pouvant résulter de la perte ou de l'usage frauduleux des mots de passe et / ou identifiant.

IMAGINA sera en outre dégagée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

En tout état de cause, la responsabilité d'IMAGINA ne peut être engagée pour les dommages indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits) découlant de la fourniture des Services et/ou de l'utilisation du Site ou de l'Application ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Services fournis sur le Site ou l'Application.

En tout état de cause, la responsabilité d'IMAGINA à l'égard du Client est plafonnée au montant total des sommes effectivement payées par le Client au cours des douze (12) derniers mois.
IMAGINA ne répond pas des dommages indirects (y compris perte de profit, perte de chance, perte de données).
Ce plafond de responsabilité ne s'applique pas en cas de décès ou de blessures corporelles, de faute lourde ou intentionnelle, ni en cas d'atteinte volontaire aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

ARTICLE XVI - Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du Contrat.

Dans le cas d'une location de matériel par le Client, celui-ci doit avoir souscrit à une assurance spécifique couvrant la perte, le vol, la destruction ou les dommages causés au matériel.

ARTICLE XVII - Respect de la règlementation en vigueur

Le Client déclare et garantit être en règle avec les lois et règlements français et communautaires applicables, notamment avec les dispositions du code du travail. Le Client déclare, à ce titre, respecter les dispositions des articles L.8221-1 et suivants du code du travail relatives à l'interdiction du travail dissimulé. Plus largement, le Client garantit détenir toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

ARTICLE XVIII - Prescription

Toute action en responsabilité contre IMAGINA est prescrite un (1) an après la survenance du fait dommageable générateur.

ARTICLE XIX - Résiliation

En cas de manquement par une Partie à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, la Partie victime du manquement pourra mettre l'autre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires.

Si, à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, la Partie victime du manquement pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE XX - Indépendance

Les Parties étant des entrepreneurs indépendants, le Contrat ne les lie entre elles qu'aux fins qui y sont mentionnées. Par conséquent, les dispositions du Contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque association ou société entre les Parties. De plus, aucune des Parties ne peut lier l'autre, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, autrement qu'en conformité avec les dispositions du Contrat.

ARTICLE XXI - Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations désignées comme confidentielles par l'autre Partie, et auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution du Contrat.
Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de cinq (5) ans après l'expiration du Contrat. Elle deviendra caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

ARTICLE XXII - Données personnelles et RGPD

IMAGINA s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») ainsi que la loi n° 78-17 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Dans le cadre de l'exécution du Contrat et de la fourniture des Services :

- pour les données traitées **pour le compte du Client** (données des Utilisateurs/Participants traitées via la Plateforme), IMAGINA agit en **qualité de sous-traitant** au sens du RGPD ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

- pour les données nécessaires à la **gestion de la relation commerciale** (prospection, facturation, support, tenue de compte), IMAGINA agit en **qualité de responsable de traitement**.

En tant que sous-traitant, IMAGINA n'agit que **sur instructions documentées** du Client responsable de traitement, met en œuvre des **mesures techniques et organisationnelles appropriées** (art. 32 RGPD), n'emploie des **sous-traitants ultérieurs** qu'avec l'autorisation du Client, **notifie sans retard indu** toute violation de données dont elle aurait connaissance (art. 33 RGPD), **assiste** le Client pour répondre aux demandes d'exercice des droits et, **en fin de Contrat**, **restitue** ou **détruit** les données traitées pour le compte du Client selon ses instructions (accord de sous-traitance conforme à l'art. 28 § 3 RGPD).

Le Client s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Il lui appartient, en sa qualité de responsable de traitement, de s'assurer de la conformité de ses traitements et d'effectuer, le cas échéant, les formalités et analyses requises.

Dans le cadre de ses Services, IMAGINA héberge des données personnelles pour le compte de ses Clients et peut être amenée à collecter certaines données d'identification nécessaires à la gestion de la relation commerciale, notamment :

- nom, prénom
- adresse e-mail
- adresse postale
- numéro de téléphone

Ces données sont traitées **aux fins** suivantes :

- gestion de la relation commerciale et des contrats
- support et assistance technique
- facturation et comptabilité
- prospection commerciale
- gestion des impayés et contentieux

 Bases juridiques : selon les cas, **exécution du contrat**, **respect d'obligations légales** (comptabilité/fiscalité), **intérêt légitime** (gestion client/prospect, sécurité, prévention de la fraude) ou **consentement** (ex. newsletters).

Les données personnelles collectées et/ou hébergées par IMAGINA sont accessibles uniquement aux **services habilités**, notamment :

- le service marketing
- le service commercial
- les équipes en charge du support et de la gestion technique
- les services administratifs et comptables
- les services informatiques et techniques
- les **sous-traitants** d'IMAGINA intervenant dans l'exploitation et la maintenance des Services (liés par des engagements de confidentialité et de sécurité)

IMAGINA **ne conserve** les données personnelles **que pendant la durée nécessaire** aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, conformément notamment au **Référentiel CNIL « Gestion clients & prospects »**.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Tableau des durées de conservation :

Données concernées	Durée de conservation
Données des prospects	Jusqu'à **3 ans** à compter de la dernière interaction avec IMAGINA
Données des clients	Pendant la **durée de la relation commerciale** et jusqu'à **3 ans** après sa fin à des fins de prospection commerciale
Contrats conclus (B2B et B2C)	**5 ans**
Facturation et comptabilité	**10 ans**
Lettres d'information (newsletters)	Jusqu'au **désabonnement** de la personne concernée
Numéros de carte bancaire	Suppression **dès le paiement effectif** (conservation possible en **archivage intermédiaire à des fins de preuve** pendant **13 mois**, et jusqu'à **15 mois** pour les cartes à débit différé)

IMAGINA met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la **confidentialité**, l'**intégrité** et la **disponibilité** des données personnelles hébergées sur ses Services.

Hébergement certifié ISO/IEC 27001

Les données hébergées dans le cadre des Services sont stockées sur les infrastructures de **Google Cloud Platform** (Google LLC), dont la certification **ISO/IEC 27001** couvre les centres de données, l'infrastructure réseau et les systèmes de gestion de la sécurité de l'information. Cette certification, délivrée par un organisme accrédité et renouvelée périodiquement, garantit la mise en œuvre de mesures organisationnelles et techniques visant à assurer la **confidentialité, l'intégrité et la disponibilité** des données hébergées, notamment en matière de sécurité physique des centres de données, de contrôle des accès logiques et physiques, de gestion des incidents de sécurité et de continuité d'activité. Les certifications en vigueur de Google Cloud sont consultables à l'adresse suivante : https://cloud.google.com/security/compliance/iso-27001. Sur demande écrite du Client, IMAGINA s'engage à fournir tout élément complémentaire attestant de cet hébergement.

Les données sont **hébergées par défaut au sein de l'Union européenne**. Lorsque des transferts hors Espace économique européen s'avèrent nécessaires (ex. support éditeur, envoi d'e-mails, cloud), ils sont encadrés par un **mécanisme conforme** au RGPD (décision d'adéquation, **Data Privacy Framework UE-États-Unis**, **clauses contractuelles types**), le cas échéant après évaluation du transfert. La **liste à jour des sous-traitants** et leurs localisations est tenue à disposition du Client.

Recours à des prestataires techniques tiers

Dans le cadre de la fourniture des Services de diffusion vidéo en direct, de vidéo à la demande (VOD) et de stockage associé, IMAGINA peut recourir à des prestataires techniques tiers agissant en qualité de sous-traitants ultérieurs au sens de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

À ce titre, IMAGINA utilise notamment les services de la société Mux, société de droit américain, afin d'assurer l'encodage, l'hébergement, la diffusion et la gestion technique des flux vidéo.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

Les traitements susceptibles d'être réalisés par ce prestataire peuvent porter notamment sur :

- les flux vidéo et audio ;
- les contenus VOD et fichiers vidéo stockés ;
- des données techniques associées (métadonnées, journaux techniques, adresses IP, identifiants techniques de connexion) ;
- ainsi que, le cas échéant, des données d'identification des utilisateurs finaux strictement nécessaires à la fourniture du service.

Lorsque ce prestataire est amené à traiter des données personnelles en dehors de l'Union européenne, ces transferts sont encadrés conformément au RGPD, notamment par la mise en œuvre de garanties appropriées telles que des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne et/ou l'adhésion à un mécanisme reconnu de conformité applicable aux transferts de données vers les États-Unis.

Pour plus d'informations sur les engagements de Mux en matière de conformité à la réglementation applicable en matière de protection des données, le Client peut consulter la documentation disponible à l'adresse suivante : https://www.mux.com/docs/guides/ensure-data-privacy-compliance

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute personne physique bénéficie des droits suivants sur ses données : **droit d'accès**, **droit de rectification**, **droit à l'effacement** (dans les conditions de l'art. 17 RGPD), **droit à la limitation** du traitement, **droit d'opposition** (notamment à des fins de prospection), **droit à la portabilité** (art. 20 RGPD) et, lorsque la base juridique est le **consentement**, **droit de retirer ce consentement à tout moment**. L'exercice des droits est **gratuit** ; une demande **manifestement infondée ou excessive** (notamment répétitive) peut être **refusée** ou faire l'objet de **frais raisonnables** (art. 12 § 5 RGPD).

Pour exercer ces droits, la personne concernée peut adresser une demande, en justifiant de son identité, à :

- **contact@imagina.com**
- **IMAGINA – 110 avenue de la Marne, 56000 VANNES**

Si la personne concernée estime que ses droits ne sont pas respectés ou que le traitement de ses données personnelles enfreint la réglementation, elle peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL** :

- en ligne : **https://www.cnil.fr/fr/plaintes**
- par courrier : **CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07**

ARTICLE XXIII - Non-sollicitation / non-embauche

Chacune des Parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre Partie. Cet engagement vaut pendant la durée du Contrat et pour une période de douze (12) mois suivant la fin de celui-ci. Si une Partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre Partie une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute de l'employé concerné, à titre de pénalité.

Pour les besoins du présent Contrat, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus de un (1) an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_038-DE

ARTICLE XXIV - Publicité

Les Parties peuvent citer le nom de l'autre Partie à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée du Contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant la fin de celui-ci.

ARTICLE XXV - Non-renonciation

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de quelconque de ses droits conformément aux termes du Contrat, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir aux dits droits.

ARTICLE XXVI - Non-validité partielle

Si une ou plusieurs dispositions du Contrat s'avéraient nulles ou sans objet, elles seront réputées non écrites et n'entraîneront pas la nullité des autres dispositions sauf si elles présentent un caractère substantiel. Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

ARTICLE XXVII - Intégralité

Le Contrat représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans le Contrat ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celui-ci.

ARTICLE XXVIII - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Tout litige ou toute contestation relatifs à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

En cas de désaccord persistant entre IMAGINA et un Client, il sera porté devant le tribunal de commerce de VANNES.